

PARTENARIAT

PROVINCE-COMMUNES 2017 - 2019

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET « HORS CATALOGUE »

- S'agit-il d'une poursuite ou intensification d'un projet mis en oeuvre dans le cadre du partenariat de la phase 1 (2011-2013) ou de la phase 2 (2014-2016)?
- S'agit-il d'un projet à vocation supracommunale?

DÉNOMINATION

- ADMINISTRATION COMMUNALE DE
 - CPAS DE
- Rue
- N° Code postal

TYPES DE PROJET

A - PROJET À VOCATION SUPRACOMMUNALE (MINIMUM 2 COMMUNES)

Intitulé du projet :

.....

.....

Communes concernées :

.....

.....

Description du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Personnes de référence au sein des communes (*):

Titre :

Coordonnées téléphoniques:

Email:

(* Cette personne devra pouvoir répondre aux questions et fournir toute information relative à l'action de partenariat envisagée.

Personne responsable du projet pour les communes concernées(*):

Titre :

Coordonnées téléphoniques:

Email:

(* Cette personne devra pouvoir répondre aux questions et fournir toute information relative à l'action de partenariat envisagée.

B - POURSUITE OU INTENSIFICATION DU PROJET MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PHASE 1 (2011-2013) OU DE LA PHASE 2 (2014-2016).

Ce projet devra avoir été évalué positivement par la Province de Namur.

Intitulé du projet :

.....

.....

.....

Description du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Personne de référence au sein de la commune (*):

Titre :

Coordonnées téléphoniques:

Email:

(* Cette personne devra pouvoir répondre aux questions et fournir toute information relative à l'action de partenariat envisagée.

BUDGET

BUDGET ESTIMÉ DE L'ACTION :

MOYENS SOLLICITÉS (cochez)

- Soutien financier - prise en charge des frais de personnel
(conformément au prescrit repris à l'art.4 du règlement)
- Soutien financier direct à la commune (subside de fonctionnement ou d'investissement)
- Recours à de l'assistance technique (experts):
- Soutien des services provinciaux via son personnel
- Prêt de matériel :
- Soutien financier direct à un opérateur externe désigné conjointement par la Province et la Commune
- Autres (précisez)

TIMING

Timing de l'action (à organiser):

Fait à le

Signatures : **Le Directeur général,**

Le Bourgmestre,

À retourner au :

Service de la Direction générale

Valéry ZUINEN, Directeur général - Partenariat Province/Communes
Place Saint-Aubain, 2 – 5000 NAMUR

Tél : Pascale THELEN : 081/77 55 11 - GSM : 0474/727535

dg@province.namur.be ou pascale.thelen@province.namur.be